

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JANVIER 2019
COMPTE-RENDU

Le Conseil municipal, légalement convoqué en séance publique ordinaire le 09 janvier 2019, s'est réuni le mardi 15 janvier 2019 à 20 heures en Mairie, sous la Présidence de Monsieur Bruno JULLIEN, Maire de la commune.

Etaient présents :

Bruno JULLIEN, Michèle HUE, Guy LE MOIGNE, Laurence LE BERRE, Jean-Louis GELARD, Hugues IQUEL, Elisabeth LE COSSEC, Christophe LESVENAN, Solenne MEVEL, Sandrine LE BRENN, Isabelle LE BRUN (arrivée à 20h04), Morgane LE COQ, Jean-Paul BIGER, Jean SCEBALT, Marie-France LE BERRE, Alain VIGOUROUX, Jacques PAY, Guylhaine CALVEZ, Franciane DURAND, Jean-Yves HELOU, Françoise JACQUES-CONAN, Dominique MEVEL.

Excusé ayant donné pouvoir :

Yves GUIRRIEC à Bruno JULLIEN

Secrétaire de séance : Alain VIGOUROUX

En préambule au Conseil, M. le Maire demande que soit respectée une minute de silence en hommage aux victimes du terrible accident de voiture qui s'est produit le week-end dernier sur la commune de Plonéour-Lanvern.

Monsieur le Maire, ayant constaté que le quorum est atteint, ouvre la séance du Conseil municipal et demande aux conseillers de procéder à la désignation du secrétaire de séance.

M. le Maire demande ensuite qu'un point soit ajouté à l'ordre du jour de la séance, du fait de son caractère d'urgence. Cette délibération concerne l'établissement d'une servitude sur le domaine public pour mettre en conformité un assainissement individuel. Les Conseillers municipaux acceptent à l'unanimité.

1-AFFAIRES GENERALES

1.1 Adoption du compte-rendu de la séance du 04 décembre 2018

Rapporteur : Bruno JULLIEN

ANNEXE N°1

Le compte-rendu de la séance du 04 décembre 2018 est adopté à l'unanimité.

1.2 Convention de location du centre de vacances du CCE TOTAL à Lesconil – Avenant n°3

Rapporteur : Bruno JULLIEN

Conformément à l'article 6 de la convention conclue entre le CCE TOTAL et la commune de Plobannaec-Lesconil pour la location du centre de vacances, un avenant doit être approuvé chaque année pour déterminer les nouvelles dates d'occupation des locaux et le montant du loyer.

Les périodes de location 2019 sont fixés du 1^{er} mars au 1^{er} juillet et du 1^{er} septembre au 20 octobre, pour l'organisation des classes de mer. Le montant du loyer est fixé à 20 000 €/an.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d' :

- Approuver les termes de l'avenant n°3 à la convention de location du centre de vacances du CCE TOTAL situé à Lesconil,
- Autoriser M. le Maire à signer l'avenant à la convention.

1.3 Conventonnement VIGIPOL-CCPBS - Désignation des référents infra POLMAR pour la commune **Rapporteur : Bruno JULLIEN**

En date du 08 octobre 2018, le Conseil municipal a approuvé les modifications de statuts de la CCPBS pour ajouter comme compétence optionnelle la coordination de lutte contre la pollution maritime et autoriser la CCPBS à conventionner avec le syndicat Mixte de Protection du Littoral Breton VIGIPOL. Le 03.12.2018, le lancement de la démarche a été présenté aux représentants des 12 communes de l'EPCI.

Il appartient, dans le cadre de cette démarche, de nommer dans chaque commune un référent élu et un référent technique et/ou administratif pour suivre la démarche infra POLMAR et participer au groupe de travail chargé d'adapter la méthodologie générale élaborée par VIGIPOL aux spécificités du territoire intercommunal et le plan de sauvegarde de lutte contre les pollutions maritimes, et qui aura vocation à intégrer le plan communal de sauvegarde.

Afin de permettre à la commune le suivi nécessaire de la démarche infra POLMAR, il est proposé de nommer, pour les élus, comme pour les services, un référent élu et un référent suppléant, soit 4 personnes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de nommer les référents suivants pour suivre la démarche POLMAR, dans le cadre du conventionnement entre la CCPBS et le syndicat Mixte de Protection du Littoral Breton VIGIPOL :

Référents	Titulaires	Suppléants
Elus	Jean-Paul BIGER	Guy LE MOIGNE
Services	Gaëtan PERRIN	Ronan LOLLIER

2-URBANISME

2.1 Etablissement d'une servitude perpétuelle en tréfonds sur le domaine public pour la pose d'un lit d'infiltration sur terre-plein communal dans le cadre d'une mise en conformité d'un assainissement individuel

Rapporteur : Jean SCEBALT

ANNEXE N°2

Afin de permettre la mise en conformité de l'assainissement individuel d'une maison d'habitation située au 16 route de Treffiatgat, et cadastrée à la section ZI n°75, d'une contenance de 238 m², compte

tenu que la taille de la parcelle ne permet pas d'accueillir de lit d'infiltration, celui-ci devra être implanté sur un terre-plein végétalisé situé sur le domaine public communal tel qu'indiqué sur le plan en annexe.

Les eaux usées seront traitées sur la parcelle de l'habitation avant d'être évacuées vers le lit d'infiltration implanté sur le domaine public.

Jean SCEBALT précise qu'il est possible que la Préfecture demande que cette servitude soit au préalable soumise à enquête publique, auquel cas, elle le serait dans le cadre de l'enquête publique à mener pour les ventes des différents délaissés de voirie.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- D'accepter l'établissement d'une servitude réelle et perpétuelle en tréfonds sur le domaine public pour l'établissement de canalisations de refoulement et la pose d'un lit d'infiltration sur un terre-plein végétalisé.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la servitude. Les frais d'acte et le coût des travaux seront à la charge du propriétaire de la parcelle cadastrée à la section ZI n°75.

3-FINANCES

3.1 Budget 2019 – Débat d'orientations budgétaires

Rapporteur : Bruno JULLIEN / Guy LE MOIGNE

ANNEXE N°3²

En introduction de la présentation, M. le Maire rappelle le cadre du débat d'orientations budgétaires et que « Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. »

L'année 2018 a été marquée par l'annonce de suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales pour 80% des foyers, échelonnées sur 3 ans, et annoncées comme entièrement compensée par l'Etat.

Sur le plan des investissements, l'année 2019 verra le démarrage de la phase travaux de la restructuration de l'école FLEMING. Les travaux de construction du centre d'intervention et de secours pays bigouden sud-est s'achèveront quant à eux à la fin de l'été, pour une installation des équipes mutualisées dans les nouveaux locaux courant novembre. L'année 2019 verra également la réalisation de la 2^{ème} phase d'aménagements du plan de déplacement communal.

Au niveau intercommunal, l'année 2019 devrait voir la poursuite des transferts de compétences (après l'assainissement et la GEMAPI en 2018) avec une prise de la compétence PLUiH qui pourrait intervenir à horizon fin 2019.

C'est donc dans un contexte financièrement contraint du fait de l'incertitude des dotations / compensations de l'état que la Commune de Plobannaec-Lesconil doit parvenir à garantir un service public de qualité au bénéfice de ses habitants, et assurer un développement équilibré du territoire, tout en maintenant une situation financière saine et pérenne.

Les objectifs de l'année 2019 seront donc de poursuivre les efforts d'optimisation des dépenses de fonctionnement, de conserver une capacité d'autofinancement net des investissements en complétant par un emprunt raisonné, tout en préservant les taux d'imposition au niveau actuel.

M. le Maire fait état de quelques données concernant la vitalité et l'attractivité de la commune, 3 440 habitants (population municipale), avec une population DGF de 4 305 habitants, 25 naissances et 39 décès (contre 30 naissances et 48 décès pour l'année 2017), 106 élèves inscrits à l'école FLEMING, et 144 à l'école Saint-Joseph, et enfin 64 demandes de permis de construire enregistrées à fin 2018, chiffre identique à 2017.

M. le Maire donne ensuite la parole à G. LE MOIGNE qui présente le rapport d'orientations budgétaires.

L'exposé terminé, M. le Maire invite les conseillers municipaux à prendre la parole.

F. JACQUES-CONAN souhaite savoir si des enfants scolarisés à l'école FLEMING sont originaires d'autres communes. H. IQUEL lui répond que ces cas sont très rares et dus à la proximité géographique.

G. CALVEZ s'étonne du nombre de permis de construire communiqué (66), qui ne correspond pas aux chiffres donnés lors de la cérémonie des vœux (44). J. SCEBALT précise que le chiffre de 66 permis correspond aux demandes enregistrées et non accordées en ajoutant que l'écart s'explique par le nombre important de demandes déposées en fin d'année.

G. CALVEZ souligne la proportion élevée de résidences secondaires par rapport à la moyenne, ce qui représente une recette fiscale non négligeable pour la commune.

Concernant la situation actuelle des emprunts, G. CALVEZ estime que le tableau présente une vision tronquée de l'endettement puisqu'il ne reflète pas la situation à venir. M. le Maire lui précise que le tableau fait état de l'extinction de la dette actuelle et que cette situation saine montre qu'il sera possible de recourir à l'emprunt pour financer les prochains investissements.

Au sujet des dotations communales, G. CALVEZ se félicite de la stabilité, voire même d'une légère hausse sur les années 2017 et 2018, en ajoutant que les baisses des années précédentes se sont arrêtées.

J.Y. HELOU s'interroge sur les montants des recettes réelles de fonctionnement, notamment pour l'année 2013, qui ne correspondent pas aux montants communiqués l'année dernière. M. le Maire donne la parole à D. LE GUELLEC, Directrice générale des services. Elle explique que, si les recettes réelles de fonctionnement comptabilisent bien les produits exceptionnels, elles ne doivent pas tenir compte des produits des cessions. Les montants ont donc été corrigés en conséquence en enlevant les produits liés à la vente du foncier pour la ZAC de GORREQUER en 2013.

J.Y. HELOU s'inquiète de la hausse des dépenses réelles de fonctionnement en 2018 et du fameux effet ciseaux tant redouté. M. le Maire lui précise que cette hausse est à relativiser puisqu'elle tient compte du transfert des résultats des budgets de l'assainissement et du port, et qui s'est traduit par une dépense exceptionnelle de 235 000€. Il ajoute que sans cette « dépense », le montant total des dépenses de fonctionnement serait alors de 2 622 131€, soit une baisse de 3% par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement de 2017.

G. CALVEZ s'étonne du montant des frais de personnel, en assez forte baisse en 2018, et demande à en connaître la raison. M. le Maire lui précise que la réorganisation de la cuisine centrale, la



mutualisation d'un emploi saisonnier avec la commune de Loctudy ainsi que l'arrêt des embauches de saisonniers pour le port (du fait du transfert au SMPPPC) ont permis de générer des économies.

Concernant l'évolution de la CAF brute, G. CALVEZ remarque la reprise à l'identique d'une phrase figurant déjà dans le rapport d'orientations budgétaires de l'année dernière, à l'exception du terme « dégradation » qui a été changé pour « évolution », et souligne la poursuite de cette dégradation sur l'exercice 2018. Elle considère par ailleurs que le niveau élevé de CAF brute en 2013 ne s'explique pas par la cession de la ZA de Penareun à la CCPBS puisque cette cession est intervenue en 2014 ou 2015.

G. CALVEZ s'inquiète du niveau élevé du ratio de rigidité par rapport à la moyenne départementale et alerte sur les marges de manœuvre limitées. M. le Maire lui rappelle la nature des charges incompressibles supportées par la commune en termes de charges de personnel, de dépenses énergétiques, et les contingents que sont le contrat d'association avec l'école Saint-Joseph, les transferts de charges liés aux transferts de compétences.

G. CALVEZ s'inquiète du niveau d'endettement prévisionnel, annoncé à hauteur de 3 100 000€ pour les trois prochaines années. M. le Maire lui précise les seuils d'alerte du ratio d'endettement, fixé à 7 années par la DGFIP et un peu plus par le Cabinet de consultants de la CCPBS. Or, il ajoute que la commune n'attendra pas ces seuils.

M. le Maire rappelle les leviers d'actions de la collectivité que sont, d'une part un endettement mesuré, d'autre part la perspective de dotations et de recettes de la fiscalité stabilisées, et enfin une ingénierie financière importante pour rechercher les financements. Il ajoute que la position des communes en première ligne ne permet pas de faire l'impasse sur les investissements nécessaires.

G. CALVEZ s'étonne du faible niveau d'investissement prévu à compter de 2021, et qui ne semble prendre en compte que la part d'autofinancement de la commune. M. le Maire lui confirme que ce niveau est volontairement bas afin que l'équipe élue en 2020, quelle qu'elle soit, décide de ses projets.

H. IQUEL souligne le niveau de CAF brute qui remonte à compter de 2021 et qui devrait permettre de dégager des marges de manœuvre pour les équipes en place.

J. SCEBALT précise que les taux d'intérêt sont encore bas et qu'il faut emprunter maintenant, avant qu'ils ne remontent. A ce sujet, J.Y. HELOU s'étonne que la commune n'ait pas contracté l'emprunt prévu au budget cette année. G. LE MOIGNE lui confirme que cette décision a été prise après échanges avec la trésorerie qui a encouragé la commune à différer l'emprunt sur les projets de l'année prochaine. J. SCEBALT ajoute que les négociations avec les organismes bancaires sont facilitées sur de gros montants d'emprunt.

J. HELOU note que le niveau de subvention n'est plus le même aujourd'hui et qu'il oblige à compenser par de l'emprunt. M. le Maire soulève les difficultés potentielles que pourraient engendrer de tels emprunts pour l'équipe élue en 2020 et met en avant le temps de maturation nécessaire à la concrétisation des investissements, temps qui permettra à la commune de reconstituer son autofinancement. Il ajoute que la stratégie financière mise en place ne doit pas pénaliser celles et ceux qui seront élus en 2020.

F. JACQUES-CONAN s'alarme sur les travaux du restaurant scolaire qui pourraient devenir urgents, ce qu'infirmement M. le Maire et H. IQUEL.

G. CALVEZ regrette que le plan pluriannuel ne soit pas plus détaillé. M. le Maire lui rappelle le calendrier budgétaire en indiquant que le budget rentrera dans un autre niveau de détail.

G. CALVEZ demande à connaître les éléments de chiffrage de la rénovation des vestiaires du stade. M. le Maire souligne la vétusté des vestiaires ainsi que leur non-conformité en termes de réglementation. Il ajoute que la réflexion est menée en concertation avec l'ALSP foot et que la première tranche, qui a permis la mise en accessibilité, a été réalisée. Pour la phase suivante, la commune s'est adjoint les services de Finistère Assistance Ingénierie en assistance à maîtrise d'ouvrage afin de travailler sur un certain nombre d'options. Le chiffrage sera affiné sur la base du programme à réaliser, afin de retenir un maître d'œuvre et de rechercher des financements.

F. DURAND demande si la chaudière de la poste est du ressort de la commune et si elle est toujours en panne. J.L. GELARD lui précise que la cuve avait nécessité d'être changée et que la chaudière fonctionne. La pompe ne se déclenchant pas, une intervention des services techniques est programmée.

G. CALVEZ demande si les annuités d'emprunt continueront à augmenter après 2022. M. le Maire lui répond que non dans la mesure où il n'est pas prévu de contracter de nouveaux emprunts.

D. MEVEL souhaite prendre la parole au sujet, selon lui, de la rumeur évoquée par M. le Maire lors de la cérémonie des vœux, bruit portant sur le fait que les élus auraient pris des cours de breton au détriment de la commune. Il relit la délibération adoptée en Conseil portant sur la signature de la convention avec l'association MERVENT et l'inscription de son financement au budget de la commune. M. le Maire lui précise que la commune est loin d'être la seule à organiser des cours de breton sur le même mode de financement, sans que personne n'accuse les élus de dilapider les finances de la commune.

J. SCEBALT indique que, pour couper court à cette polémique, les élus ont décidé de faire un don au CCAS de la commune, à hauteur du coût de la formation. H. IQUEL ajoute que, convaincus du bienfondé de cet apprentissage, les élus poursuivront les cours de breton.

G. Calvez demande à conclure au nom de la minorité qui, tout d'abord, tient à remercier les services de la Mairie pour leur professionnalisme et la qualité du travail effectué sur le DOB. Ce document est un outil précieux pour analyser, comprendre la situation financière de la collectivité et nous projeter dans les années à venir. Le DOB exprime la stratégie politique mise en œuvre lors de cette mandature par les choix d'investissements réalisés ou à venir.

La minorité retire plusieurs enseignements des chiffres clés de ce DOB :

- Une situation financière particulièrement saine, une trésorerie conséquente laissée par les prédécesseurs qui permet aujourd'hui de réaliser des investissements d'ampleurs ;
- Un niveau d'investissements important avec comme point d'orgue la rénovation de l'école Fleming pour un montant de 2.8 M € pour 4 classes sans le restaurant scolaire. La minorité réitère son inquiétude sur les montants encore incertains des subventions ;
- Une opération de constructions/rénovation de logements à Lesconil (rue du Général de Gaulle, Hôtel de la Plage, Parking Total) dont le complexe montage n'est pour l'instant pas encore finalisé ;
- Un recours à l'emprunt sur 3 ans pour un montant minimum de 3.1 M € ;
- Dans le PPI, à partir de 2022 aucun investissement n'est prévu. Quid du restaurant scolaire de l'école Fleming ? et d'autres investissements attendus par la population ?
- Une dégradation importante de la CAF brute (2013 : 834 5954 € / 2018 : 294 127 €) – conséquence : limitation des capacités d'investissement ;
- Un taux de rigidité élevé 51 % en 2017 (moyenne départementale à 46 %) – seuil critique à 55 % donc des marges de manœuvre réduites pour la commune ;
- Evolution des dépenses de fonctionnement : attention à l'effet ciseaux ;

Points positifs : une maîtrise des dépenses de fonctionnement, une fiscalité en augmentation ainsi que des dotations de l'état stables.

Compte-tenu des différents points évoqués plus haut, G. CALVEZ souligne les marges particulièrement réduites de la prochaine mandature en termes de capacités d'investissements.

G. CALVEZ demande enfin à connaître l'avis de l'adjoint aux finances sur ce dernier point.

G. LE MOIGNE rappelle qu'à ce stade, le budget n'est pas voté et que les montants présentés sont prévisionnels. Il ajoute que les travaux du restaurant scolaire feront partie d'une seconde tranche, qui sera faite sur la prochaine mandature. Il indique que le contexte financier sera plus tendu en début du nouveau mandat.

En conclusion, M. le Maire rappelle que la collectivité a été vigilante et rigoureuse depuis ces dernières années à contenir la hausse des dépenses de fonctionnement afin de préserver sa capacité d'investissement, dans un contexte de baisse des dotations de l'état.

En parallèle, la commune a eu peu recours à l'emprunt, en mobilisant ses ressources internes pour financer les projets, aidée en cela par un niveau de trésorerie très confortable. Le transfert des budgets annexes du port de plaisance et de l'assainissement réduira quelque peu ses marges de manœuvre.

L'année 2019 va voir la poursuite de la concrétisation opérationnelle des projets (CIS du pays bigouden sud-est, restructuration de l'école FLEMING, 2^{ème} volet du plan de déplacement, programmation d'habitats etc.), et par voie de conséquence une augmentation des dépenses concernant les travaux qui y sont liés.

Ces réalisations nécessiteront un recours à l'emprunt, étalé sur les 3 prochains exercices, qu'il conviendra cependant de maîtriser, dans un contexte d'incertitude quant à la pérennité de la compensation intégrale par l'Etat de la suppression de la taxe d'habitation et de fin ou baisse de certaines subventions (réserve parlementaire, DETR etc.). Pour autant, les taux d'imposition seront maintenus au niveau actuel.

M. le Maire informe les élus que la collectivité se portera candidate à l'appel à projet lancé par la Région Bretagne et la Caisse des Dépôts sur la « revitalisation des centre-bourgs ».

Enfin, M. le Maire remercie les services autour de la Directrice générale des services, services qui travaillent notamment en relation étroite avec la trésorerie et les experts financiers.

Les conseillers municipaux n'ayant plus de remarques ni questions, M. le Maire clôt le débat.

Après en avoir débattu, le Conseil municipal prend acte des orientations budgétaires ainsi présentées.

L'ordre du jour étant épuisé, et en l'absence de questions diverses, la séance est levée à 21h30.

Affiché le : **1 8 JAN. 2019**

Le Maire
Bruno JULLIEN

